

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 05 avril 2022 à 20 heures 00 minutes  
Salle des Conseils

**Présents :**

Mme ALBA Christine, Mme CHEVALLIER Gisèle, M. DELLAC Yves, M. LARIGALDIE Jacques,  
M. LAUMOND Patrick, Mme LAUZUR Pauline, M. MARTIN Laurent, Mme RIALLAND Gilberte

**Procuration(s) :** M. DUCAMUS Jérôme donne pouvoir à M. LAUMOND Patrick

**Absent(s) :** /

**Excusé(s) :** M. DUCAMUS Jérôme, M. MORAND Marc

**Secrétaire de séance :** L. MARTIN

**Président de séance :** M. MARTIN Laurent

- Approbation du compte rendu de la séance du 9 février 2022 : le compte rendu est approuvé

## **1- Vote du Compte de Gestion du Budget Général - Exercice 2021 –**

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale 20702 du 17/12/2010 rappelant certaines règles budgétaires et obligation de voter le Compte de Gestion avant le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Général.

## **2 - Vote du compte de gestion 2021 - Budget Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la circulaire préfectorale 20702 du 17/12/2010 rappelant certaines règles budgétaires et obligation de voter le Compte de Gestion avant le compte Administratif,

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 du Budget Assainissement.

## **3 - Vote du compte administratif 2021 - Budget principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale 20702 du 17/12/2010 rappelant certaines règles budgétaires et l'obligation de voter le Compte de Gestion avant le Compte Administratif,

Vu la présentation des opérations budgétaires et comptables de l'Exercice 2021,

Vu le document "Compte Administratif" joint à la présente et exposé en séance,

Constatant que les opérations sont concordantes avec celles du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le Compte Administratif pour l'exercice 2021.

*- le Maire ne prend pas part au vote de cette délibération*

#### **4 - Vote du compte administratif 2021 -Budget assainissement**

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la circulaire préfectorale 20702 du 17/12/2010 rappelant certaines règles budgétaires et l'obligation de voter le Compte de Gestion avant le Compte Administratif,

Vu la présentation des opérations budgétaires et comptables de l'Exercice 2021,

Vu le document "Compte Administratif de l'Assainissement 2021 joint à la présente et exposé en séance,

Constatant que les opérations sont concordantes avec celles du Compte de Gestion du Receveur,

Le Conseil Municipal adopte à l'UNANIMITE le Compte Administratif du Budget Assainissement pour l'Exercice 2021.

*- le Maire ne prend pas part au vote de cette délibération*

#### **5 - Affectation des résultats budget principal - M14**

Vu l'instruction de la comptabilité M14 qui impose aux Collectivités Territoriales d'affecter leur résultat de fonctionnement,

Considérant que ces résultats doivent en priorité combler le déficit d'investissement s'il y a lieu,

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter le Résultat 2021 soit la somme de 103 752.56 € de la façon suivante :

25 701.24 € sont affectés au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" pour combler le déficit d'investissement des restes à réaliser,

78 051.32 € sont reportés au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" dans la section fonctionnement.

Ces deux sommes sont inscrites au Budget Primitif 2022.

- et d'adopter à l'UNANIMITE cette délibération .

#### **6 - Affectation des résultats budget assainissement- M49**

Vu l'instruction de la comptabilité M49 qui impose aux collectivités Territoriales d'affecter leur Résultat de fonctionnement,

Considérant que ces résultats doivent combler le déficit d'exploitation s'il y a lieu,

Le conseil Municipal décide :

d'affecter le Résultat 2021, soit la somme de 6 451.40 € de façon suivante :

6 451.40 € seront reportés au compte 002 "Excédent d'exploitation reporté" dans la section d'exploitation.

- et d'adopter à l'UNANIMITE cette délibération.

## **7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

Vu l'exposé du Maire en séance,

Vu le document du Budget Primitif commenté en séance,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de Service Public définies par les textes,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2022 du budget Général Communal annexé à la présente délibération.

## **8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022**

Vu l'exposé du Maire en séance,

Vu le document du Budget Primitif commenté en séance,

Considérant la nécessité d'assurer les missions de Service Public définies par les textes,

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter à l'UNANIMITE le Budget Primitif 2022 du budget Assainissement annexé à la présente délibération.

## **9 - Vote des taux d'imposition 2022**

Vu l'Exposé du Maire indiquant que les taux d'imposition n'ont pas été augmenté depuis huit ans,

Vu la volonté du Conseil Municipal de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de conserver les taux de 2021 pour la -Taxe Foncier Non Bâti soit : 140,980 %

- d'adopter le taux de 32.75 % pour la Taxe Foncière Bâti (TFB) suite à la redistribution aux communes de la part du Département tout en précisant que cela n'aura aucune incidence sur la fiscalité, sauf pour ce qui concerne l'augmentation des bases fixes de l'Etat,

Précise que le tableau détaillé présentant les produits attendus est annexé au Budget Primitif (Annexes IV).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 10 - Questions diverses

- le conseil fixe au 15 mai la réception avec la population
- Pauline LAUZUR informe le conseil de l'organisation d'une journée de formation aux gestes de premiers secours le 14 mai .
- La commune a transmis au Grand- Figeac les demandes liées au passage de terrain agricole en terrain constructible pour l'élaboration du futur PLUi

Fait à FONS  
Le Maire,



Laurent MARTIN



Christine ALBA

Patrick LAUMOND



Gisèle CHEVALLIER



Pauline LAUZUR



Yves DELLAC



Marc MORAND



Jérôme DUCAMUS



Gilberte RIALLAND



Jacques LARIGALDIE

